



A l'initiative du Bureau Régional pour l'Education en Afrique de UNESCO, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le premier séminaire francophone portant sur les **Ressources Éducatives Libres (REL)** s'est tenu du 3 au 5 mars 2009 au Campus numérique francophone de Dakar.

Avec la participation d'experts issus :

- du Centre de recherche sur l'information spécialisée de l'Université de Nanterre (Paris X),
- de l'initiative FLOSS4EDU (Free/Libre and Open Source Software for Education),
- du Merlot African Network (MAN),
- du réseau Sesamath,
- de l'initiative TESSA (
- du réseau des Unités Régionales de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST),
- de l'Université Cheikh Anta Diop,
- et de l'Université Numérique nationale Ingénierie et Technologie (UNIT),

les participants, venus d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal, et du Togo, ont adopté la présente déclaration, dite « déclaration de Dakar sur les REL ».

Après avoir recensé les bonnes pratiques et spécificités des REL dans une perspective de mutualisation des ressources humaines et de développement de leur expertise, de structuration des contenus scientifiques, pédagogiques et techniques, la déclaration préconise une démarche de normalisation des systèmes d'information pour l'enseignement.

Cette déclaration s'inscrit dans une stratégie de non marchandisation des savoirs et de création de réseaux de production et de partage des REL.

Déclaration de Dakar sur les Ressources Educatives Libres (REL)

5 mars 2009

1) Adhésion

Les participants :

- sont attentifs à la généralisation de la demande en matière d'accès à la connaissance dans des contextes de fort accroissement des populations apprenantes et des besoins de formation en Afrique francophone ;
- sont conscients de l'évolution des usages pédagogiques et documentaires intégrant les TIC, aujourd'hui marquée par l'émergence des Ressources Éducatives Libres (REL) ;
- considèrent que ce courant, porté par la notion de libre accès à des ressources pédagogiques, s'étend sur tous les continents et rassemble de nombreux acteurs du domaine de l'éducation ; l'utilisation de ce type de ressources permettant de multiplier le développement de cours en ligne adaptés aux réalités et besoins locaux et d'en favoriser le libre échange et la réutilisation ;
- soulignent que les REL se réfèrent à la création, , l'acquisition, le traitement et la diffusion de savoirs, sous différents supports (papier, numérique, etc.) , librement utilisables, et adaptables selon des normes ouvertes et interopérables ;
- prennent acte de la mobilisation de l'AUF, de l'OIF, de l'UNESCO, ainsi que des experts ayant animé le séminaire, pour amorcer une prise de conscience et lancer la production et le partage de données par la constitution de réseaux d'acteurs et de décideurs basés sur la mutualisation et la reconnaissance des bonnes pratiques dans le domaine des REL.

Les participants adhèrent aux efforts que l'AUF, l'OIF, l'UNESCO et les experts ayant animé le séminaire font pour :

- accompagner la réalisation des objectifs du millénaire liés à l'Education Pour Tous (EPT), de la deuxième décennie de l'éducation en Afrique, des Sommets des chefs d'Etats Francophones, en matière d'usages pédagogiques et documentaires intégrant les TIC ;
- renforcer le libre accès à l'information comme au choix technologique ;
- entreprendre des études et des recherches sur les usages et pratiques d'appropriation des REL dans le contexte africain ;
- favoriser la création et le développement de matériaux pédagogiques adaptés aux besoins locaux ;
- accroître une présence plurielle dans l'univers numérique en favorisant la création et le développement de contenus et dispositifs éducatifs dans les pays d'Afrique francophone ;
- prendre en compte les besoins des populations et recourir aux compétences locales ;
- favoriser des dynamiques collaboratives multilatérales notamment en mutualisant les REL ;
- valoriser l'émergence de communautés virtuelles de production des savoirs notamment par la création de revues électroniques ;
- mutualiser les moyens matériels et humains pour créer de grands entrepôts de savoirs en libre accès ;
- instaurer un dialogue permanent entre les institutions chargées de l'enseignement général technique, professionnel et supérieur, ainsi que les associations régionales et internationales, pour favoriser la synergie des actions existantes.

2) Axes d'intervention

Les participants s'entendent pour reconnaître comme axes d'intervention prioritaires :

- la sensibilisation des décideurs politique pour accompagner les changements et promouvoir l'innovation par la mise en place de dynamiques qui favorisent l'émergence de réglementations sur des REL. Ces réglementations mettront l'accent sur la formation des acteurs, la reconnaissance du travail et des initiatives, afin d'accroître l'évolution de la libération des droits sur les contenus ;
- la création de consortium d'appui à la production et à la diffusion multi-supports des contenus numériques, qui favorisent l'accès de proximité dans les contextes les plus diversifiés, notamment par l'adaptabilité des ressources aux différents contextes d'apprentissage ;
- la constitution d'archives ouvertes par la mutualisation de réseaux de production impliquant un large spectre d'acteurs (enseignant/chercheurs, documentalistes, ingénieurs, utilisateurs...) ;
- la mise en place de démarches collaboratives sur des contenus communs à distance, mettant l'accent sur la qualité conférée par le contrôle et la traçabilité de la production ;
- la production basée sur un modèle collaboratif, aux différentes étapes de la chaîne éditoriale en ligne, s'appuyant sur la complémentarité des fonctions d'auteur, relecteur, correcteur, testeur, et avec une flexibilité des choix technologiques, et une adaptabilité par l'utilisateur final ;
- la cooptation qualitative par des systèmes d'agrégation de ressources sur des critères de pertinence pédagogique favorisant ainsi la mise en réseau d'utilisateurs.

3) Plan d'action

Les participants attirent l'attention de l'AUF, l'OIF et de l'UNESCO sur leur volonté :

- de s'appuyer sur la création d'un comité de suivi de la déclaration par l'AUF, l'OIF, et l'UNESCO, en relation avec le Commonwealth of Learning ;
- de créer des réseaux de production, de partage et de diffusion de REL, selon les principes de cette déclaration ;
- de s'appuyer pour ce faire sur les meilleures pratiques retenues, et annexées à la présente déclaration ;
- de mettre en place des modalités de contrôle qualitatif et quantitatif de la production et de l'utilisation des REL ;
- de renforcer la structuration des REL et leurs productions, notamment dans IFADDEM (Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres), FLOSS 4 EDU et TESSA ;
- de s'assurer que la mise en oeuvre des REL s'inscrive dans le mouvement des Archives Ouvertes ;
- d'accompagner ces productions par des formations de renforcement de compétences en s'appuyant notamment sur les campus numériques francophones ;
- d'initier des démarches de collaboration et de rapprochement avec les réseaux REL de différents espaces linguistiques ;
- de mesurer, à court et moyen termes, la production et l'utilisation de ces REL en fonction des modalités de contrôle établies et des résultats attendus par les enseignants et les apprenants ;
- d'accompagner l'élaboration de formations qui favorisent l'éducation tout au long de la vie, afin de permettre le transfert des compétences nécessaires à la maîtrise des différentes formes de production, d'indexation, et de diffusion des REL ;
- de mettre en place des actions de promotion et de communication sur les REL, notamment à l'occasion de rencontres internationales liées aux TICE ;
- de développer des pôles d'expertise et des programmes transversaux permettant l'intégration des TICE dans l'esprit des objectifs du SMSI.

*

*

*

Annexe à la Déclaration de Dakar sur les REL - 5 mars 2009

Meilleures pratiques retenues

Suite aux ateliers mis en place pendant le séminaire et sur la base d'une analyse systématique des résultats de chacun d'entre eux, les participants recommandent d'adopter les meilleures pratiques répertoriées ci-dessous pour assurer le succès dans la production, le référencement et l'utilisation des REL.

Mise en place d'environnements partageables, adaptables, et modifiables

- Retenir du dispositif Archives Ouvertes, le principe d'une architecture fondée d'une part sur un outil de dépôt, d'indexation, et de diffusion supportant les normes LOM (ORI-OAI) et Dublin Core-DC (DSpace, ORI-OAI), et d'autre part sur un outil de production. Ce dernier est composé d'une chaîne éditoriale basée sur une structure XML (telle que SCENARI/Opale-Sup, LateX, etc). Par ailleurs, les outils de gestion de bibliothèque numérique tels que Greenstone, PMB, KOHA pourraient être associés, dans la mesure où ceux-ci peuvent intégrer les normes et structure précitées. Tout outil sera de préférence modulable et le choix des logiciels libres devra être fait en fonction de leur pérennité et large diffusion dans des contextes similaires.
- Retenir du dispositif TESSA, le principe d'adaptation pédagogique par chacun d'unités d'enseignement, afin d'améliorer ses propres ressources pédagogiques. Il permet de contextualiser les situations d'apprentissage à partir d'études de cas et d'activités. Les ressources Tessa en ligne sont utilisables en version papier, comme sur CD. Les fonctions d'adaptation et de partage des leçons s'opèrent directement en ligne par chaque auteur après validation finale.
- Retenir du dispositif Floss4EDU, le principe d'utilisation d'un environnement ouvert (WikiEducator) qui permet le partage de la production, la liberté de choix de l'environnement logiciel de travail et le suivi des modifications. Il permet la constitution d'une bibliothèque virtuelle en ligne. L'ensemble des fonctions contribue à un contrôle qualité en ligne responsabilisant le producteur de contenu.

Mesures d'économie dans l'investissement pour ces environnements

- L'usage du logiciel libre qui permet, lorsque maîtrisé, l'acquisition des environnements pour un coût nul.
- La réduction du coût de la formation des acteurs en s'appuyant sur des choix logiciels et matériel communs, en favorisant les regroupements régionaux, et en déclinant le principe de formation de formateurs en vue de sessions de démultiplication et de transfert de compétences.
- L'élaboration de structures pilotes modélisées pouvant être décentralisées pour déployer les environnements concernés sur des portails locaux.

Utilisation-Développement d'environnements interopérables

- Favoriser l'utilisation des normes Dublin Core (DC) pour la documentation scientifique, Learning Object Metadata (LOM) pour la documentation pédagogique, et SCORM pour la structure interne des documents. A noter que LOM contient DC.
- Favoriser une structuration technique ouverte permettant une publication multisupports (accès et téléchargement textuel, audio, vidéo, tirage papier, copie CD, etc).
- S'assurer de la compatibilité des environnements avec les principaux systèmes d'exploitation (Linux, Mac, Windows, etc).

Droits ouverts pour la reproduction et la représentation des ressources

- Utiliser des licences de diffusion libre de type « GFDL » (General Free Documentation Licence) ou « Creative Commons».
- Définir une charte sur les conditions d'utilisation, de modification, et de rediffusion, selon des

conditions identiques (« share alike »), et préalablement acceptée par l'auteur ou ayant droit des ressources.

- Veiller à la possibilité d'adaptation de ces licences avec les législations nationales.
- Étudier les conditions de mise à disposition de la ressource sur accord de l'auteur pour favoriser l'accès, la modification et le partage du matériel produit.

Massification de la production

- Adopter la mise en place et l'utilisation de chaînes éditoriales.
- Favoriser une approche institutionnelle plutôt qu'individuelle.
- Sensibiliser, former, et motiver (financièrement) les acteurs.
- Créer des cellules de production de taille suffisante, pouvant travailler pour plusieurs organismes.

Généralisation de l'accès aux savoirs

- Intégrer les TIC dans les dispositifs de formation et les usages pédagogiques.
- Intensifier la collaboration avec les acteurs variés du numérique et fournisseur des REL, et particulièrement les autres universités et campus Numériques, universités virtuelles, éditeurs électroniques, espaces numériques ouverts, réseaux virtuels.
- Industrialiser le processus de production de ressources.
- Industrialiser le processus d'indexation en associant documentalistes, auteurs et usagers.
- Assurer la qualité de service en adaptant les environnements matériels et logiciels, à l'augmentation du nombre de ressources et d'utilisateurs à gérer.
- Favoriser le multilinguisme des interfaces.
- Soutenir la création de guides pédagogiques d'accompagnement à la production de contenus.
- Favoriser l'émergence de réseaux sociaux.

Transfert de compétences

- Diffuser les expériences et bonnes pratiques pédagogiques supportées par les TICE (mécanismes d'information en réseau: Wiki, lettre mensuelle, etc).
- Promouvoir les communautés de pratiques à distance.
- Concevoir et déployer des dispositifs de formation des acteurs de la chaîne de production.

Reconnaissance institutionnelle et académique des REL dans les cursus

- Mettre en place des outils mesurant l'impact et l'efficacité effective des REL dans les dispositifs pédagogiques via les apprenants et les enseignants.
- Rendre l'usage des TICE incontournable dans les cursus (au moins «n» cours en ligne par diplôme).
- Partager les expériences des institutions académiques ayant mis en place des modalités de reconnaissance des REL dans les parcours d'apprentissage.

Articulations entre politiques de production dans l'enseignement général, technique, professionnel et supérieur

- Fédérer des cellules de production de REL à tous les niveaux d'enseignement.
- Partager les mêmes normes pour permettre une utilisation croisée.

*

* *